



REPUBLIC OF RWANDA / REPUBLIKA Y'U RWANDA

National Commission for the Fight against Genocide

Commission Nationale de Lutte contre le Génocide

Komisiyo y'Ighugu yo Kurwanya Jenoside

-CNLG-



ROLE DES MÉDECINS, INFIRMIERS ET AGENTS MEDICAUX DANS LE GÉNOCIDE COMMIS CONTRE LES TUTSI DANS LA PROVINCE DU SUD AUTRE QUE LE DISTRICT DE HUYE

Dans les différents hôpitaux et centres de santé du Rwanda, ont été tués de façon atroce de nombreux Tutsi, trahis par des médecins et autres agents qui faisaient partie de la direction des hôpitaux et autres lieux de soins médicaux. Après le Génocide, les médecins qui ont commis le crime de génocide ont fui la justice. Le Parquet General chargé des poursuites a lancé des mandats d'arrêt internationaux contre la plupart d'entre eux, lesquels sont recherchés par *Interpol*. Malheureusement, lorsqu'ils sont arrivés dans les pays où ils se sont réfugiés, ils ont tous camouflé leur vraie nature et les crimes dont ils sont coupables, et continuent d'y exercer tranquillement leur profession.

Le 14 mai 2020, nous avons démontré la responsabilité du personnel soignant et agents des hôpitaux et centres de santé qui ont commis le crime de génocide dans la ville de Butare, en District Huye.

Dans le présent document, nous exposons la part de responsabilité dans la planification et la mise en œuvre du Génocide de certains médecins, infirmiers et agents de santé qui officiaient dans les hôpitaux, centres de santé et autres structures médicales dans les Districts de la Province du Sud.

I. LES HÔPITAUX

1) L'hôpital de Kabgayi, Muhanga

Le Dr Niyitegeka Théoneste est né en 1964 à Cyeza en District de Muhanga. Il a terminé ses études secondaires à Rilima en 1984 et a poursuivi ses études universitaires en Russie où il s'est spécialisé en pédiatrie. En 1994, il travaillait à l'hôpital de Kabgayi et même après a continué à y exercer sa profession. Le 05/02/2008, la juridiction Gacaca d'appel de Gihuma en Secteur Nyamabuye (Muhanga) l'a condamné à quinze (15) ans de prison, pour complicité du crime de génocide commis à l'hôpital de Kabgayi. Le Dr Niyitegeka Théoneste est incarcéré dans la prison de Rubavu.



2) L'hôpital de Nyanza, Nyanza

Le Dr Higiro Pierre Célestin *alias* Majambe, figure parmi ceux qui ont planifié et mis en oeuvre le Génocide à Nyanza. Il était un membre actif de la CDR. Le 02/06/2009, la juridiction Gacaca de la ville de Nyanza a condamné le Dr Higiro Pierre Célestin pour crime de génocide, pour avoir livré des agents Tutsi de l'hôpital pour qu'ils soient tués, pour avoir mis à jour son intention de commettre le Génocide en plaçant près de chez lui un engin explosif et en clamant mensongèrement après que celui-ci avait été placé par les Tutsi dans le seul but d'inciter à les tuer, et pour avoir dressé les listes des Tutsi qui devaient être tués.

Le Dr Higiro a été accusé dans un même procès avec Basomingera Wellars et Mwemezi Bertin condamnés respectivement à dix-neuf (19) et sept (7) ans de prison. Ceux-ci ont participé avec lui aux massacres commis à l'hôpital et dans la ville de Nyanza.

Le Dr Higiro Pierre Célestin a été condamné par la juridiction Gacaca à la prison à perpétuité avec isolement. Il était incarcéré dans la prison de Nyanza lorsqu'il a été jugé. Il est mort en détention.

3) L'hôpital de Kaduha, Nyamagabe

Aucun médecin n'y a commis le crime de génocide qui par contre l'a été par d'autres agents médicaux dont l'infirmier Rutaboba Tasiyani, originaire de Cyangugu, qui a plaidé coupable et a été libéré. Il a activement témoigné devant les juridictions Gacaca si bien que, lorsqu'il est décédé subitement, des rumeurs ont circulé comme quoi il aurait été empoisonné par ceux qui craignaient qu'il les dénonce.

D'autres qui ont commis le crime de génocide sont deux infirmières, Mukamana Lidia et Nyiramana Catherine, qui ont été condamnées respectivement à dix-neuf (19) et vingt-cinq (25) ans de prison. Elles sont toutes les deux incarcérées dans la prison de Nyamagabe.

4) L'hôpital de Kigeme, Nyamagabe

Le Dr Twagiramungu Edson qui dirigeait l'hôpital de Kigeme y a commis le crime de génocide, il s'est réfugié au Kenya où il réside. Les infirmiers Munyentwari Rodrigue et Mutiganda Evariste ont également participé aux massacres de Tutsi à l'hôpital de Kigeme.



5) Munini, Nyaruguru

Aucun médecin n'y a commis le crime de génocide. L'infirmier **Nyirinkindi Thomas** a participé aux massacres de Tutsi à Munini et à Kibeho, et a été condamné en son absence par les juridictions Gacaca.

II. LES CENTRES DE SANTÉ

1) Ruhashya, Huye

Léopold Munyakayanza était infirmier, et dirigeait le centre de santé de Ruhashya depuis les années 1980. Il fut d'abord militaire dans les ex FAR, après sa démobilisation il travailla comme infirmier. Il habitait à Mahembe dans l'ancienne commune de Ruhashya, dans Butare. Il a joué un très grand rôle dans l'extermination des Tutsi ensemble avec Nyawenda Esdrone qui était bourgmestre de Rusatira et qui a fui en Belgique. Leopold Munyakayanza et le bourgmestre Esdrone Nyawenda ont dirigé des réunions qui planifiaient l'extermination de Tutsi de Rusatira, de telle manière que lorsque le président Theodore Sindikubwabo et le premier ministre du gouvernement génocidaire Jean Kambanda sont venus à Butare le 19 avril 1994 pour inciter à débuter le génocide dans cette région, Léopold Munyakayanza et Esdrone Nyawenda eux étaient déjà prêts à débuter l'extermination des Tutsi dans la commune de Ruhashya.

Le 23 avril 1994, Léopold Munyakayanza a dirigé des attaques contre les Tutsi de Rusatira, qui ont fait plusieurs victimes, dont Twagiramutara Laurent qui était vétérinaire à l'ISAR Rubona, et qui a été tué avec toute sa famille, ont été également exterminés, Kanyandekwe qui était comptable à l'ISAR Rubona et toute sa famille, Ruzindana qui était agronome de la Commune Ruhashya et sa famille, ainsi que de nombreux autres Tutsi, plus particulièrement ceux qui ont été massacrées à Kinkanga vers fin avril 1994.

La femme de Léopold Munyakayanza qui s'appelait Iyamuremye Apollinarie, responsable du service social (assistante sociale) au centre de santé de Rusatira a participé également au massacre de Tutsi. Les deux ont fui le Rwanda après le génocide. Munyakayanza est présumé mort tandis que sa femme Iyamuremye Apollinarie vit aujourd'hui en France.

2) Mugina, Kamonyi

Budengeri Jean Chrysostome était infirmier et était chargé du programme de vaccination des enfants dans les Communes Mugina et Ntongwe. Il a participé aux massacres de Tutsi dans Mugina et Kinazi, en collaboration avec le Bourgmestre Martin Ndamage, le Major Pierre Claver Karangwa, le commerçant François Twagiramungu, le Bourgmestre de Ntongwe Charles Kagabo et d'autres Interahamwe. Lorsqu'il a quitté le Rwanda, il a d'abord résidé en Zambie où il a participé à la création de structures du FDLR dans ce



pays, au sein desquelles il a occupé le poste de Premier Vice-président. Il s'est ensuite réfugié en Norvège où il réside actuellement. Umurerwa Annonciata était infirmière au centre de santé de Mugina et y a commis le crime de génocide. Elle a été condamnée et a purgé sa peine.

3) Kinazi, Ruhango

Le Directeur du dispensaire de Kinazi dans l'ancienne Commune Ntongwe, KAGABO Charles, a été nommé Bourgmestre de Ntongwe en plein Génocide par le Gouvernement dit « des Abatabazi (sauveurs) », en remplacement du Bourgmestre Habumugisha Alfred qui venait d'être tué. Kagabo Charles est né dans l'ancien Secteur Nyakabungo de Ntongwe, et a étudié au Groupe Scolaire Officiel de Butare dans la section des assistants médicaux. Il est tristement célèbre pour avoir exterminé les Tutsi dans la Commune Ntongwe qu'il dirigeait et dans la Commune Mugina. Il a fait le tour de la Commune Ntongwe pour demander aux Tutsi de se réfugier au bureau de la commune, soit disant afin qu'ils y soient protégés. De nombreux Tutsi s'y sont réfugiés, et il a fait saisir les armes traditionnelles que ces derniers avaient amenées avec eux. Il a ensuite envoyé des militaires, des Interahamwe et des réfugiés Hutu burundais exterminer les réfugiés Tutsi. Il a également été accusé d'avoir fait massacrer sur le terrain de football de Nyamikumba de nombreux Tutsi qu'il venait d'envoyer à Ruhango pour les piéger en cours de route.

En 2008, il a été jugé en son absence par de nombreuses juridictions Gacaca : la juridiction de Gikoma en Secteur Ruhango, la juridiction de Gitisi en Secteur Bweramana; la juridiction de Rutabo en Secteur Kinazi et la juridiction de Nyakabungo en Secteur Ntongwe. Toutes ces juridictions l'ont condamné à la prison à perpétuité avec isolement.

4) Gatagara, Nyanza

Le Dr Hakizimana Jean Marie Vianney qui dirigeait le centre de santé de Gatagara a eu une part de responsabilité dans les massacres de malades Tutsi dans ce centre, et également dans les massacres commis dans le centre HVP Gatagara qui s'occupait spécialement d'handicapés physiques, en collaboration avec le Frère Jean Baptiste Rutihunza qui dirigeait celui-ci. Le Dr Hakizimana réside en Uganda et le Frère Rutihunza Jean Baptiste en Italie.

5) Nyamure, Nyanza

Ndahimana Mathieu qui dirigeait le centre de santé de Nyamure, est originaire de Mbuye en District de Nyanza, Secteur de Kibilizi. Il a terminé en 1985 ses études secondaires au Groupe Scolaire Officiel de Butare dans la section des assistants médicaux. Il a



du centre de santé de Nyamure dans l'ancienne Commune Muyira. Il est tristement célèbre pour avoir activement participé aux massacres de Tutsi dans cette région. Ndamirama s'est d'abord réfugié en République Démocratique du Congo (RDC), puis au Congo Brazzaville et enfin au Gabon. Il est ensuite revenu au Rwanda tout en sachant qu'il allait rendre des comptes sur sa participation dans le Génocide. Il est incarcéré dans la prison de Mpanga (Nyanza) depuis 1997.

Il a plaidé coupable lors de son procès devant la juridiction Gacaca, a avoué avoir utilisé l'ambulance du centre de santé dans le cadre des massacres, avoir participé à de nombreuses attaques meurtrières à Nyanza, Kibilizi, Nyamure, Rwezamenyo, Karama et de nombreuses localités de Nyanza et de la région du Mayaga. C'est lui qui est allé à Nyanza demander des gendarmes en renfort pour pouvoir briser la résistance des Tutsi qui s'étaient réfugiés dans le Mayaga et se défendaient vaillamment. Il a commis des crimes à de nombreux endroits et la juridiction Gacaca d'appel du Secteur Nyamure l'a condamné, au cours du mois de décembre 2009, à trente (30) ans de prison.

6) Ntyazo, Nyanza

Kabanda Alexis était le Directeur du centre de santé de Ntyazo et a notamment dirigé des réunions qui planifiaient le Génocide. Il a été condamné pour ses crimes et purgé sa peine.

7) Kibilizi, Nyanza

Karasanyi Esdras était le Directeur du centre de santé de Kibilizi, il a tué des Tutsi blessés qui avaient été amenés à ce centre pour y être soignés, et a participé au sein de groupes de tueurs aux massacres. Il est décédé.

8) Gikongoro, Nyamagabe

Rwasa Eugene est originaire du District de Nyaruguru (Ruramba). La juridiction Gacaca du Secteur Ngiryi (Secteur Gasaka) l'a condamné le 05/03/2010 pour avoir livré des filles Tutsi qui s'étaient réfugiées au centre de santé de Nyamagabe et qui ont été tuées après avoir été violées. Après avoir été condamné à la prison à perpétuité, il s'est enfui. Il semble qu'il s'est réfugié en Uganda. Son épouse Kabarere Venantie qui travaillait au centre SOS/Gikongoro a été condamnée à la prison à perpétuité pour avoir fait tuer 29 orphelins qui s'y étaient réfugiés après avoir été évacués de Kigali du centre SOS Kacyiru, elle est incarcérée à la prison de Nyamagabe.

9) Jenda, Nyamagabe

Mugwaneza Léonard dirigeait le centre de santé de Jenda. Il est originaire de l'ancienne Préfecture Cyangugu dans la Commune Kirambo. Il a participé aux massacres des malades Tutsi qui étaient alités au centre de santé de Musange et des Tutsi qui s'étaient



réfugiés à la Commune Musange. Il a été condamné en son absence à la prison à perpétuité. Il réside à Kampala (Uganda) où il travaille dans un centre médical.

10) Kibeho, Nyaruguru

Mutazihana Nathanael dirigeait le dispensaire de Kibeho. La juridiction du Secteur de Kibeho l'a condamné le 05/7/2007 à vingt-cinq (25) ans de prison et a ordonné qu'il doit exécuter sa peine comme ci-après : faire douze années et demi (12,5) de Travaux d'Intérêt Général (TIG), faire huit années et demi (8,5) de prison et bénéficier d'un sursis de quatre (4) ans. Il a fait son temps de prison mais n'a pas encore fait son temps de TIG. Il travaille actuellement à l'hôpital Rwinkwavu.

11) Busanze, Nyaruguru

Munyankindi Thomas était assistant médical, il a commis le crime de génocide dans l'ancienne Commune Nshili. Il s'est réfugié au Burundi.

CONCLUSION

Cette liste de certains des médecins et infirmiers reprend ceux que la CNLG a pu répertorier pour avoir participé au Génocide, et vient s'ajouter à celle qui a été exposée hier pour la ville de Butare. Cela démontre qu'un grand nombre de personnes dont la profession était de soigner et de sauver des vies ont trahi leur serment. Cela démontre également combien le Génocide perpétré contre les Tutsi a été atroce quand les médecins et infirmiers dont la profession était de sauver des vies ont plutôt choisi de tuer.

La CNLG demande instamment aux pays dans lesquels résident ces médecins et infirmiers qui ont commis le crime de génocide, et qui leur ont permis de continuer à exercer leur profession de soigner les gens, de les empêcher de continuer à le faire, de les rayer de l'ordre de ceux qui peuvent exercer cette profession et de les poursuivre rapidement en justice pour qu'ils répondent de leurs crimes.

La CNLG remercie toutes les personnes de bonne volonté qui continuent à apporter leur assistance à travers le monde pour que cesse l'impunité dont bénéficient ceux qui ont commis le Génocide perpétré contre les Tutsi et qui ont fui le pays.

Fait à Kigali, le 15/5/2020

Dr Bizimana Jean Damascène
Secrétaire Exécutif
Commission Nationale de Lutte contre le Génocide (CNLG)

